

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL D'INTERCEREALES

▪ PREAMBULE

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, le « RGPD ») fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Cette politique présente la manière dont l'Interprofession nationale reconnue INTERCEREALES traite les données personnelles recueillies et fournies par les acteurs de la filière et autres contacts. Nous vous invitons à lire attentivement le présent document pour connaître et comprendre nos pratiques quant aux traitements de vos données personnelles que nous mettons en œuvre.

▪ DEFINITIONS

- « acteur(s) de la filière » : désigne toute personne physique dont l'activité est représentée par INTERCEREALES ;
- « contact(s) » : désigne toute personne physique ou morale en relation avec INTERCEREALES mais qui n'est pas acteur de la filière (prospects, relations, partenaires, ...) ;
- « responsable du traitement » : désigne la personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente politique, le responsable du traitement est Monsieur le Président ;
- « sous-traitant » : désigne toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Il s'agit donc en pratique des prestataires avec lesquels INTERCEREALES travaille et qui interviennent sur les données à caractère personnel qu'il traite ;
- « délégué à la protection des données » ou « data protection officer » ou « DPO » : désigne la personne chargée de mettre en œuvre la conformité au RGPD au sein de l'organisme qui l'a désignée s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme. Sa désignation est obligatoire dans certains cas. Un délégué, interne ou externe, peut être désigné pour plusieurs organismes sous certaines conditions. Au titre de la présente politique, la DPO est Madame Amélie Bouviala ;
- « personnes concernées » : désigne les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement. Elles sont, au titre des présentes, qualifiées d' « acteur(s) de la filière » ou de « contact(s) » ;
- « destinataires » : désigne les personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel. Les destinataires des données peuvent aussi bien être des destinataires internes que des organismes extérieurs (prestataires de services supports, l'administration judiciaire et ses auxiliaires, etc.).

▪ PRINCIPES GENERAUX ET ENGAGEMENTS

Aucun traitement n'est mis en œuvre par INTERCEREALES concernant vos données s'il ne répond pas aux principes généraux du RGPD.

Tout nouveau traitement, modification ou suppression d'un traitement existant sera porté à votre connaissance par le biais d'une modification de la présente politique.

▪ TYPES DE DONNEES COLLECTEES

- Identification : nom, prénom, genre et civilité de la personne concernée, numéro de siret si applicable, ainsi que le nom, prénom de la personne à contacter en cas de nécessité ;
- Coordonnées : téléphone professionnel (portable et fixe), adresse e-mail, nom et adresse postale, titre de la personne concernée ; ainsi que le téléphone, l'adresse e-mail de la personne à contacter en cas de nécessité.

▪ ORIGINE DES DONNEES

INTERCEREALES collecte vos données à partir des informations qui nous ont été fournies dans le cadre :

- De la convocation du Conseil d'administration : par mail et par courrier ; les dates et ordre du jour des réunions des CA sont adressés à toutes les familles, délégués et invités, composant l'interprofession (depuis 2003) ;
- De la convocation par mail des trois comités spécifiques chargés de rassembler et d'évaluer les projets, « Recherche et Développement », « Promotion Marché Intérieur » et « Promotion Export », ouverts à l'ensemble des familles professionnelles ; les dates, ordre du jour et compte-rendu des réunions de ces comités sont adressés à toutes les familles composant l'interprofession (depuis 2004) ;
- De la convocation des différents groupes de travail initiés à la demande des organismes membres, ouverts à l'ensemble des familles professionnelles ; les dates, ordre du jour et compte-rendu des réunions de ces groupes de travail sont adressés à toutes les familles composant l'interprofession ;
- De la convocation des délégués de l'Assemblée générale, représentants de chaque association ou organisme membre à travers le collège correspondant à son activité pour une durée de 3 ans renouvelable, la date et ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle sont adressés à toutes les familles composant l'interprofession ; de même si des Assemblées ordinaires ou extraordinaires sont convoquées par le Conseil d'administration (depuis 2004) ;
- D'envoi de mails d'informations sur les différents travaux menés par INTERCEREALES, notes et documents de travail, adressés à toutes les familles composant l'interprofession ;
- De la mise en place de l'extranet INTERCEREALES ouvert à toutes les familles composant l'interprofession (depuis 2012) ;
- Des bordereaux d'enregistrement des contributeurs à la CVO ;
- De la conclusion d'une convention de mise à disposition d'informations.
- De l'envoi de la Newsletter

- De l'envoi de la note d'information marchés mensuelle et de la note ponctuelle
- De la diffusion du trombinoscope
- De la diffusion des rapports d'activité d'INTERCEREALES
- De la diffusion du quadriptyque - la plaquette de présentation du plan de transformation de la filière céréalière
- De la diffusion sur le site Internet d'INTERCEREALES des photos des membres du bureau et de l'équipe administrative
- De la convention conclue avec FranceAgriMer en application de l'article L. 632-7 du Code rural et de la pêche maritime

▪ **FINALITE DU TRAITEMENT ET FONDEMENT LEGAL**

Selon les cas, INTERCEREALES traite vos données pour les finalités suivantes, et sur le fondement légal suivant :

TRAITEMENT	FINALITE(S)	FONDEMENT LEGAL
Fichier du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données utilisée à des fins de contacts, d'informations, de convocation à des réunions. - Recensement et informations relatifs aux prénoms et noms des représentants des familles composant l'interprofession, participant au Conseil d'administration mises à la disposition du public sur le site extranet de INTERCEREALES - Accès à l'extranet pour consultation des documents 	Contractuel
Fichier des trois comités «Recherche et Développement», «Promotion Marché Intérieur» et «Promotion Export»	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données utilisée à des fins de contacts, d'informations, de convocation à des réunions - Recensement et informations relatifs aux prénoms et noms des représentants des familles composant l'interprofession, participant aux trois comités mises à disposition sur le site extranet de INTERCEREALES - Accès à l'extranet pour consultation des documents 	Contractuel
Fichiers des groupes de	- Base de données utilisée à des	Contractuel

travail INTERCEREALES	<p>fins de contacts, d'informations, de convocation à des réunions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement et informations relatifs aux prénoms et noms des représentants des familles composant l'interprofession, participant aux groupes de travail mises à disposition sur le site extranet d'INTERCEREALES. - Accès à l'extranet pour consultation des documents 	
Fichier de l'Assemblée générale	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données utilisée à des fins de contacts, d'informations, de convocation à des réunions - Recensement et informations relatifs aux prénoms et noms des représentants des familles composant l'interprofession, participant à l'AG sur le site extranet d'INTERCEREALES - Accès à l'extranet pour consultation des documents 	Contractuel
Fichier des contributeurs à la CVO (renseignements fournis par les opérateurs)	Enregistrement des contributeurs à la cotisation volontaire obligatoire (CVO) d'INTERCEREALES et des règlements des cotisations	Légal.
Fichier des contributeurs à la CVO (données transmises dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'informations)	Gestion des CVO	Contractuel.
Fichier des destinataires de la Newsletter	Relai d'informations ciblées et/ou d'une expertise concernant des thématiques précises adressées aux : membres (Président + directeurs+ communicants), personnes qui participent aux comités, VIP (personnalités incontournables), Présidents CRC.	<p>Consentement</p> <p>Les destinataires devront s'inscrire aux mails d'informations d'INTERCEREALES et pourront se désinscrire via un bouton prévu à cet effet.</p>
Fichiers des destinataires de la note d'information marchés mensuelle et de la note ponctuelle	Information, échange, sensibilisation de la filière sur des sujets marchés en particulier avec le plan de transformation à	<p>Consentement</p> <p>Les destinataires devront s'inscrire aux mails d'informations</p>

	<p>destination : des membres (Président + directeurs+ experts, délégués à l'Assemblée générale d'INTERCEREALES, administrateurs), des représentants des structures financées par INTERCEREALES (Président, Directeur, experts) Présidents CRC, experts extérieurs en lien avec l'activité.</p>	<p>d'INTERCEREALES et pourront se désinscrire via un bouton prévu à cet effet.</p>
<p>Données collectées en vue de la démonstration du niveau de représentativité d'INTERCEREALES lui permettant de recourir à l'extension de règles</p>	<p>Démonstration de la représentativité exigée en vue de l'extension des règles conformément aux exigences de l'article 164 de Règlement OCM et de l'article L. 632-4 du Code rural et de la pêche maritime dans le cadre d'un contentieux</p>	<p>Légal.</p>
<p>Diffusion d'images et d'informations à caractère professionnel via le trombinoscope</p>	<p>Fournir un annuaire des élus, des membres, des partenaires privilégiés, avec leur photo, leur adresse mail, leur téléphone professionnel (peut-être aussi portable professionnel), fonctions et responsabilités professionnelles, adresse de leur structure membre</p>	<p>Consentement</p> <p>Les personnes concernées devront remplir le formulaire d'autorisation et de consentement à l'utilisation et à la diffusion d'images et d'informations à caractère professionnel par INTERCEREALES.</p>
<p>Diffusion d'images et d'informations à caractère professionnel via les rapports d'activité d'INTERCEREALES</p>	<p>Arborescence de la gouvernance</p>	<p>Consentement</p> <p>Les personnes concernées devront remplir le formulaire d'autorisation et de consentement à l'utilisation et à la diffusion d'images et d'informations à caractère professionnel par INTERCEREALES.</p>
<p>Diffusion d'images et d'informations à caractère professionnel via le quadriptyque - la plaquette de présentation du plan de transformation de la filière céréalière</p>	<p>Information ciblée concernant la thématique du Plan de Transformation auprès de la filière et du grand public</p>	<p>Consentement</p> <p>Les personnes concernées devront remplir le formulaire d'autorisation et de consentement à l'utilisation et à la diffusion d'images et d'informations à caractère professionnel par INTERCEREALES.</p>
<p>Diffusion sur le site Internet d'INTERCEREALES des photos des membres du</p>	<p>Information du public</p>	<p>Consentement</p> <p>Les personnes concernées devront</p>

bureau et de l'équipe administrative		remplir le formulaire d'autorisation et de consentement à l'utilisation et à la diffusion d'images et d'informations à caractère professionnel par INTERCEREALES.
--------------------------------------	--	---

▪ **DESTINATAIRES DES DONNEES**

INTERCEREALES s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés.

Les destinataires internes autorisés, en fonction des traitements réalisés, sont :

- Le service de Direction et de communication d'INTERCEREALES
- L'équipe d'INTERCEREALES ;
- Le service de Gestion de la CVO ;
- Le responsable administratif et financier ;
- La Déléguée Générale d'INTERCEREALES ;

Les destinataires externes autorisés, en fonction des traitements réalisés sont :

- Les prestataires ou les services support (exemple : la société chargée des questions d'ordre informatique, la société en charge de la gestion de la base des déclarants, la société en charge de la comptabilité, etc.) ;
- L'administration judiciaire, les auxiliaires de justice, les avocats, les experts, les mandataires, les huissiers, les enquêteurs, etc. ;
- L'administration.

Ces données ne seront pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

▪ **DUREE DE CONSERVATION**

INTERCEREALES ne conserve vos données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, ainsi que dans le respect de la législation en vigueur.

TRAITEMENT	DUREE DE CONSERVATION
Fichier du Conseil d'administration	Durée du mandat d'administrateur (mandat de 3 ans susceptible d'être renouvelé)
Fichier des trois comités « Recherche et Développement », « Promotion Marché Intérieur »	Durée du mandat de représentation confié à l'organisation membre d'INTERCEREALES à

et « Promotion Export »	son représentant au sein du Comité concerné
Fichiers des groupes de travail INTERCEREALES	Durée du mandat de représentation confié à l'organisation membre d'INTERCEREALES à son représentant au sein du groupe de travail ou au participant désigné à cette fin
Fichier de l'Assemblée générale	Durée du mandat de représentation confié à l'organisation membre d'INTERCEREALES à son représentant au sein de l'AG
Fichier des contributeurs à la CVO (renseignements fournis par les opérateurs)	10 ans (obligation de conservation des pièces comptables)
Fichier des contributeurs à la CVO (données transmises dans le cadre de la convention de mise à disposition d'informations)	Durée prévue dans la convention [Convention dans l'attente de communication par FAM]
Fichier des personnes destinataires de la Newsletter	1 an à compter de la date à partir de laquelle une personne n'est plus redevable de la CVO. Pour les abonnés à qui INTERCEREALES envoie spontanément la newsletter, à compter de la demande de désabonnement.
Fichier des personnes destinataires de la note d'information marchés mensuelle et de la note ponctuelle	1 an à compter de la date à partir de laquelle une personne n'est plus redevable de la CVO. Pour les abonnés à qui INTERCEREALES envoie spontanément la note d'information ou la note ponctuelle, à compter de la demande de désabonnement.
Données collectées en vue de la démonstration du niveau de représentativité d'INTERCEREALES lui permettant de recourir à l'extension de règles	5 ans minimum après l'entrée en vigueur de l'arrêté d'extension concerné et jusqu'à épuisement des voies de recours en cas de contentieux
Diffusion d'images et d'informations à caractère professionnel via le trombinoscope	Jusqu'à l'obsolescence du support (4 mois maximum après la cessation des fonctions des personnes concernées)
Diffusion d'images et d'informations à caractère professionnel via les rapports d'activité d'INTERCEREALES	Jusqu'à l'obsolescence du support (maximum 10 ans)
Diffusion d'images et d'informations à caractère professionnel via le quadriptyque - la plaquette de présentation du plan de transformation de la filière céréalière	Jusqu'à l'obsolescence du support
Diffusion sur le site Internet d'INTERCEREALES des photos des membres du bureau et de l'équipe administrative	Photos conservées aussi longtemps qu'elles seront diffusées sur le site internet d'INTERCEREALES, jusqu'à la mise à jour avec les nouveaux membres désignés du bureau et avec les nouvelles personnes de l'équipe administrative

- **DROIT D'ACCES, DE RECTIFICATION DE PORTABILITE, D'EFFACEMENT DES DONNEES PERSONNELLES, DE LIMITATION OU D'OPPOSITION AU TRAITEMENT**

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données personnelles, de limitation ou d'opposition au traitement. Vous disposez également d'un droit post-mortem qui vous permet de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

En tout état de cause, les acteurs de la filière et contacts seront informés préalablement si INTERCEREALES a l'intention d'effectuer un traitement ultérieur des données à caractère personnel des autres finalités de ce traitement. A ce titre, INTERCEREALES fournira toute information utile conformément à l'article 13 du RGPD.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant par courrier à Monsieur le Président – responsable de traitement (rgpd@intercereales.com), en joignant à votre courrier la copie d'un titre d'identité signé.

Vous pouvez, en outre, contacter Madame Amélie Bouviala – déléguée à la protection des données (amelie.bouviala@alineavocats.com), pour toute demande d'information relative au traitement de vos données à caractère personnel.

- **SOUS-TRAITANCE**

Les acteurs de la filière et contacts sont informés qu'INTERCEREALES pourra faire intervenir tout sous-traitant de son choix dans le cadre du traitement de leurs données à caractère personnel.

Dans ce cas, INTERCEREALES s'assure du respect par le sous-traitant de ses obligations en vertu du RGPD.

INTERCEREALES s'engage à signer avec tous ses sous-traitants un contrat écrit et impose aux sous-traitants les mêmes obligations en matière de protection des données que lui. De plus, INTERCEREALES se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

- **SECURITE**

INTERCEREALES assure la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel en mettant en place une protection des données renforcée par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques, organisationnels, procéduraux, techniques et logistiques.

- **REGISTRE DES TRAITEMENTS**

INTERCEREALES, conformément au RGPD, tient un registre des traitements recensant l'ensemble des traitements appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, etc.

▪ DROIT D'INTRODUIRE UNE RECLAMATION AUPRES DE LA CNIL

Vous pouvez exercer une réclamation auprès de la CNIL, si vous estimez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne de protection des données, à l'adresse suivante :

CNIL – Service des plaintes

3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

▪ CONTACT

Pour toute demande d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par INTERCEREALES, vous pouvez vous adresser à rgpd@intercereales.com (Responsable de traitement d'INTERCEREALES) ou à amelie.bouviala@alineavocats.com (Amélie Bouviala, déléguée à la protection des données).

▪ EVOLUTION

Les mentions suivantes peuvent être modifiées ou aménagées à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la CNIL ou des usages.

Toute nouvelle version de la présente politique sera portée à votre connaissance par tout moyen choisi par le délégué à la protection des données en ce compris la voie électronique (diffusion par courrier électronique ou en ligne par exemple).

Nous vous conseillons de consulter régulièrement cette page pour prendre connaissance des éventuelles modifications ou mises à jour apportées à la présente politique de confidentialité.